



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES

Service de Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

François JEAN

**Récépissé de déclaration  
de changement de permissionnaire pour  
l'exploitation de la centrale ruffié sur l'Arget**

**Le directeur départemental des territoires de l'Ariège,**

**Vu** le titre I du livre II du Code de l'Environnement,

**Vu** l'article R 214-45 du code de l'Environnement,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 novembre 1927 modifiant l'Ordonnance du Roi du 9 septembre 1818 autorisant l'exploitation de l'énergie de la rivière Ariège pour la mise en jeu d'une entreprise destinée à la production d'énergie hydroélectrique située sur le territoire de la commune de Foix.

**Vu** le changement de permissionnaire au profit de M. FARGUES en date du 11 août 2011,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015-47 en date du 06 juillet 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric NOVELLAS, directeur départemental des territoires ;

**Vu** la décision DDT 2015-79 SD en date du 02 octobre 2015 donnant subdélégation de signature à Monsieur Jacques BUTEL, chef du service environnement risques ;

**Vu** la déclaration en date du 28 mars 2016 souscrite par M. DEZ Ludovic

**CERTIFIE**

avoir reçu de M. DEZ Ludovic notification du transfert à son bénéfice de l'autorisation accordée par arrêté préfectoral du 26 novembre 1927 susvisé, conformément à l'article R 214-45 du code de l'environnement.

Foix le 18 mars 2016  
Pour la Préfète et par délégation,  
Pour le directeur départemental des territoires  
et par subdélégation,  
Le chef du service environnement risques,

SIGNE

Jacques BUTEL